

MAIRIE DE SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD

6 rue Charentonne

28190 Saint-Germain-le-Gaillard

☎ : 02 37 23 23 53

mairie@saintgermainlegaillard.fr

SESSION ORDINAIRE DU LUNDI 12 AVRIL 2021

Convocation adressée le 07 avril 2021 *suite quorum non atteint réunion ordinaire du 07 avril 2021*

L'an deux mille vingt et un, le douze avril, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur AUBRY Pascal.

Étaient présents : M. AUBRY Pascal (*arrivé à 19h20*), Mme SECRÉTAIN Catherine, Mme BAILLY Sophie, Mme HEUZÉ Myriam, Mme OLIVIER Sophie, M. LE NESTOUR Steven, M. LALMANACH Thomas, Mme BAUDRY Nadia, M. BOULANGER Fabien et Mme CLAIRE MOUILLON Aude,

Absentes excusées : Mme ROZIER Aurélie et Mme BAUDRY Nadia *devant s'absenter à 20h10* (donnant pouvoir à Mme SECRÉTAIN Catherine)

Secrétaire de séance Mme BAILLY Sophie

I – Approbation du compte-rendu de la réunion ordinaire du conseil municipal du 23 février 2021

Le compte-rendu de la réunion ordinaire du conseil municipal du 23 février 2021 est approuvé, les membres présents l'ont signé.

II - Vote du Compte Administratif 2020 et du Compte de Gestion 2020 de la Commune

Mme la 1^{ère} Adjointe présente au conseil municipal le compte administratif 2020 de la commune, dont le tableau est le suivant :

	Commune				
	Résultat à la clôture de 2019	Part affectée à l'investissement 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020	RAR 2020
Fonctionnement	93 067,34 €	26 947,37 €	24 293,15 €	90 413,12 € à affecter	0,00 €
Investissement	12 611,91 €	0,00 €	- 6 102,99 €	6 508,92 € à reporter	0,00 €
Sous-total				96 922,04 €	0,00 €
TOTAL				96 922,04 €	

Mme la 1^{ère} Adjointe sort de la salle et la doyenne, Madame BAUDRY Nadia propose de passer au vote du compte administratif 2020 de la commune.

Le compte administratif 2020 de la commune étant conforme avec le compte de gestion 2020 transmis par la Trésorerie, après délibération, le conseil municipal approuve le compte administratif 2020, à l'unanimité.

➤ *Délibération n° D2021.04.005*

III - Vote du Compte Administratif 2020 et du Compte de Gestion 2020 du Service des Eaux

M. le Maire présente au conseil municipal le compte administratif 2020 du Service de l'Eau, dont le tableau est le suivant :

	Service des Eaux				
	Résultat à la clôture de 2019	Part affectée à l'investissement 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020	RAR 2020
Fonctionnement	19 931,38 €	1 279,42 €	945,79 €	19 597,75 € à affecter	0,00 €
Investissement	- 1 279,42 €	0,00 €	16 956,14 €	15 676,72 € à reporter	0,00 €
					0,00 €
Sous-total				35 274,47 €	0,00 €
TOTAL				35 274,47 €	

M. le maire sort de la salle et la doyenne, Madame SECRÉTAIN Catherine propose de passer au vote du compte administratif 2020 du Service de l'Eau.

Le compte administratif 2020 du Service de l'Eau étant conforme avec le compte de gestion 2020 transmis par la Trésorerie, après délibération, le conseil municipal approuve le compte administratif 2020, à l'unanimité.

➤ Délibération n° D2021.04.006

IV - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021

M. le Maire présente au conseil municipal les nouvelles directives de la DDFIP conformément à la réforme de vote des taux de fiscalité.

Pour les collectivités, l'année 2021 est la première année d'entrée en vigueur de la réforme de la taxe d'habitation (TH).

Les communes ne percevront pas de recettes liées à la TH sur les résidences principales mais uniquement celles sur les résidences secondaires.

La part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est ajoutée à la part communale, ainsi le **taux de foncier bâti de référence 2021** = taux de foncier bâti 2020 de la commune + taux de foncier bâti 2020 du département soit 15,84 % + 20,22 % = **36,06 %**.

Après délibération, le conseil municipal décide de modifier les taux d'imposition des taxes directes locales 2021 suivants :

↳ **Taxe Foncière sur les propriétés bâties** : le taux de 36,06 % passe à 36,42 %

↳ **Taxe Foncière sur les propriétés non bâties** : le taux de 29,95 % passe à 30,25 %

➤ Délibération n° D2021.04.007

V – Demandes de subventions

☞ Subventions aux associations

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les subventions aux Associations suivantes :

- Club des Blés d'Or : 0 €
- Les Gaillards de Saint Germain : 200 €
- L'Etoile Filante de Courville : 50 €

- Association des Amis du Jumelage : 0 €

Les crédits seront inscrits à l'imputation 6574 au budget communal de 2021.

➤ *Délibération n° N° D2021.04.008*

☞ Subventions à divers organismes

M. le Maire présente la sollicitation de subvention de la part du Comité Cantonal FNACA de Saint-Aubin-des-Bois pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas attribuer de subvention au Comité Cantonal FNACA de Saint-Aubin-des-Bois au titre de l'année 2021.

➤ *Délibération n° D2021.04.009*

M. le Maire présente la sollicitation de subvention de la part de la «Maison Familiale Rurale» de Beaumont-Les-Autels pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas attribuer de subvention à l'établissement «Maison Familiale Rurale» de Beaumont-Les-Autels au titre de l'année 2021.

➤ *Délibération n° D2021.04.010*

M. le Maire présente la sollicitation de subvention de la part de la l'association « ADMR » pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas attribuer de subvention à l'association « ADMR » au titre de l'année 2021.

➤ *Délibération n° D2021.04.011*

VI - Vote du Budget Primitif 2021 de la Commune

Le Budget Primitif 2021 de la commune se présente comme suit :

Budget Primitif 2021 de la Commune			
Fonctionnement	Recettes :	237 608,12 €	Dépenses : 237 608,12 €
Investissement	Recettes :	76 158,01 €	Dépenses : 76 158,01 €

Affectation de l'excédent de fonctionnement de l'année 2020 :

L'excédent de fonctionnement 2020 d'un montant de **90 413,12 €** sera affecté de la façon suivante :

En 1068 (couverture du besoin de financement):	0,00 €	
En 1068 (affectation complémentaire en réserves) : ...	20 000,00 € soit	20 000,00 €
En 002 (résultat de fonctionnement reporté) :		70 413,12 €
	Total	90 413,12 €

Après délibération, le Budget Primitif 2021 de la Commune, ainsi que l'affectation de l'excédent 2020, sont votés à l'unanimité par le conseil municipal.

➤ *Délibération n° D2021.04.012*

VII - Vote du Budget Primitif 2021 du Service de l'Eau

Le Budget Primitif 2021 du Service de l'Eau se présente comme suit :

Budget Primitif 2021 du Service de l'Eau			
Fonctionnement	Recettes :	60 449,55 €	Dépenses : 60 449,55 €

Investissement	Recettes : 22 167,72 €	Dépenses : 22 167,72 €
-----------------------	------------------------	------------------------

Affectation du déficit de fonctionnement de l'année 2020 :

L'excédent de fonctionnement 2020 d'un montant de **19 597,75 €** sera affecté de la façon suivante :

En 1068 (couverture du besoin de financement) :	0,00 €	
En 1068 (affectation complémentaire en réserves) :	0,00 €	soit 0,00 €
En 002 (résultat de fonctionnement reporté) :		19 597,75 €
	Total	19 597,75 €

Après délibération, le Budget Primitif 2021 du Service de l'Eau, ainsi que l'affectation de l'excédent 2020, sont votés à l'unanimité par le conseil municipal.

➤ *Délibération n° D2021.04.013*

VIII - Questions diverses

↳ Tour de garde du 13 juin 2021 et du 20 juin 2021 Elections Départementales et Régionales, à prévoir ultérieurement.

↳ Les routes seront entretenues régulièrement.

IX - Tour de table

☞ Projet festival en prévision par la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche

☞ Proposition d'une boîte aux livres

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.